

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE643

présenté par

Mme Berthelot, Mme Got, M. Potier, M. Fruteau, Mme Vainqueur-Christophe, M. Letchimy, M. Aboubacar, Mme Bareigts, Mme Louis-Carabin, Mme Massat, Mme Marcel, M. Grellier et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER

A la fin de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« , en métropole comme dans les outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

La précision apportée à l'alinéa 8, concernant l'application du principe numéro quatre à la métropole comme dans les outre-mer n'est pas utile et est même susceptible d'apporter de la confusion quant à l'application des autres principes, pour lesquels aucune précision de ce type n'est mentionnée. Dans un souci de cohérence, il est donc proposé de supprimer cette mention.